

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

L'AN 2025, le 03 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZETCZAK, Président.

MM. DELHAYE et LIEZ, et Mme MARICOT, Administrateurs.

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETCZAK.
M. MUZART, Administrateur, à Mme MARICOT.
M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZETCZAK.**

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, et SIMONNOT, Directeur Général Adjoint.
Mme MOINAT, Directrice de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETCZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

FAMILISTERE DE GUISE – RETRAIT DU PROJET

L'OPAL avait été sollicité par la CDC Habitat et la SEDA pour constituer un groupement d'opérateurs afin de répondre à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) d'octobre 2018.

Cet AMI, déposé par le Syndicat Mixte du Familistère Godin (qui rassemble la Ville de Guise et le Conseil départemental), concernait la réhabilitation et l'exploitation de logements dans l'aile droite du Familistère, lieu emblématique de notre département et de l'histoire du logement social.

Dans le cadre de ce projet, le Bureau, lors de sa séance du 5 avril 2019, avait donné son accord pour la finalisation du dossier et, par délibération du 06 juin 2023, avait autorisé le Directeur Général à finaliser le mandat de gestion avec la CDC Habitat.

Toutefois, depuis ces différentes étapes, force est de constater que le projet n'a pas connu d'avancées concrètes permettant sa mise en œuvre effective, notamment du fait des difficultés rencontrées par CDC Habitat dans le financement du projet.

Au surplus, les conditions, qui avaient initialement motivé l'engagement de l'OPAL, apparaissent pour le moins à risque, notamment au regard des perspectives de vacance locative et des équilibres économiques envisagés lors des discussions initiales.

L'OPAL ne pouvant pas, par ailleurs, rester indéfiniment engagé dans un projet qui demeure incertain et qui ne présente pas de garanties de viabilité, il est envisagé de se retirer du dispositif.

En conséquence, il est proposé au Bureau de valider le principe du retrait de l'OPAL de ce projet et d'autoriser le Directeur Général à informer les partenaires de cette décision et à effectuer l'ensemble des démarches afférentes.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

